 <p>1 allée du Lieutenant L. LAFAY 31432 Toulouse cedex 4 Tél : 0562889114 <a href="mailto:0310054r@ac-toulouse.fr">0310054r@ac-toulouse.fr</a></p>	ANNEE SCOLAIRE <b>2021-2022</b>	<h1>INSCRIPTION en 1<sup>ère</sup> année de BTS CPRP</h1>

IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT		
NOM :	Prénoms :	Sexe :
Né(e) le	Commune de naissance :	Département de naissance (N°) :
Pays :	Nationalité :	Scolarité précédente :
ADRESSE :		
Code Postal :	Commune :	
e-mail	Tél portable	
PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE		
Nom Prénom	Lien de parenté	Tél portable
<p>A _____ LE _____</p> <p>Signature de l'étudiant(e) ou des parents lorsque celui-ci est mineur(e) :</p>		

**INSCRIPTION AU LYCEE** : Dossier à retourner au plus tôt. Déposable au lycée jusqu'au 4 juillet pour ceux qui souhaitent se déplacer. A la clôture de PARCOURSUP, l'établissement sera fermé. Les dossiers seront traités dès la réouverture du lycée.

**CALENDRIER DE RENTREE** : LE **12 septembre 2021** de **14h à 18h**

**Lieu : ATELIERS d'Usinage Bât D.**

Démarrage des cours le **13 septembre 2021**

**Adresser ce dossier numérique aux adresses suivantes :**

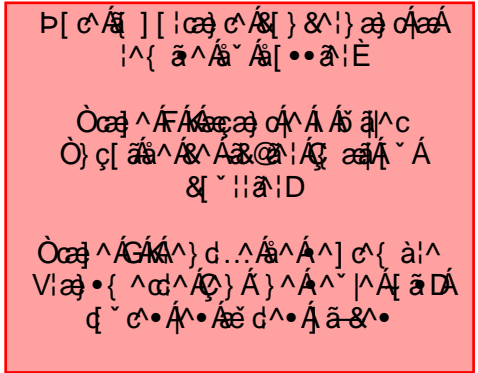
Secrétariat scolarité : [0310054r@ac-toulouse.fr](mailto:0310054r@ac-toulouse.fr)

Enseignant référent : [Michel.Martins@ac-toulouse.fr](mailto:Michel.Martins@ac-toulouse.fr)

# DOSSIER DE INSCRIPTION 1BTS

## DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Ce dossier d'inscription (papier ou numérique, pages 1, 2, 3).
- 1 photo récente au format image (png/jpg) à insérer dans le cadre image de ce document en page 1. [ agrafée ou collée page 1 si remise dossier papier]
- 1 photo pour carte étudiant.
- 1 copie de la pièce d'identité scannée (fichier image à joindre au dossier).
- Copie du Relevé de notes du Baccalauréat (scannée).
- Autorisation de prise et de diffusion d'image (signature électronique possible, page 4)
- Fiche d'urgence accompagnée de la photocopie scannée des vaccins (page 5).
- Affiliation sécurité sociale (prendre connaissance page 6).
- Attestation d'assurance scolaire à jour.
- Notification des bourses délivrée par le CROUS. Les bourses sont versées aux étudiants assidus. Les absences non justifiées seront pénalisées par la suspension des bourses (page 7).
- Fiche intendance si repas pris au self. Un chèque de 10 € (10 repas). Le réapprovisionnement des repas s'effectue au service intendance (page 8).
- 1 chèque pour appel à cotisation facultative concernant : l'adhésion au Foyer Socio-éducatif et la maison des Lycéens 10 € à l'ordre du Foyer Socio-éducatif avec nom de l'étudiant au dos (page 9).
- 1 chèque pour contribution facultative à l'Association Sportive (5€) à l'ordre de l'Association Sportive avec nom de l'étudiant au dos (page 9).



## SCOLARITE DES 4 ANNEES PRECEDENTES

Années	Classe	Etablissement

BACCALAUREAT Série :

Obtenu le :

à

mention :

### RESPONSABLE LEGAL 1 DE L'ETUDIANT

NOM : PRENOM :

PROFESSION :

ADRESSE A COMPLETER :

Code postal : Commune :

LIEN DE PARENTE OU QUALITE (Cocher la case correspondante)

Père Mère Tuteur Autre membre de la famille Autre cas

Autorise à communiquer mes coordonnées aux responsables des associations de parents d'élèves du Lycée Renée Bonnet de Toulouse : OUI NON

e- mail	Tél travail	Tél portable

Nombre total d'enfants à charge : dont scolarisés(s) en Collège ou Lycée

### RESPONSABLE LEGAL 2 DE L'ETUDIANT

NOM : PRENOM :

PROFESSION :

ADRESSE A COMPLETER :

Code postal : Commune :

LIEN DE PARENTE OU QUALITE (Cocher la case correspondante)

Père Mère Tuteur Autre membre de la famille Autre cas

Autorise à communiquer mes coordonnées aux responsables des associations de parents d'élèves du Lycée Renée Bonnet de Toulouse : OUI NON

e- mail	Tél travail	Tél portable

Situation sociale particulière (expliquer brièvement mais avec précision)

On peut également signaler toute situation sociale particulière au Proviseur lui-même soit par lettre, soit oralement.

**AUTORISATION DE PRISE ET DE DIFFUSION D'IMAGE**

*Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, son (leur) image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion.*

**AUTORISE** (cochez les cases utiles) :

La prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le (les) représentant.

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) le (les) représentant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après :

*Cadre interne au Lycée et toute action liée à la promotion du lycée et de ses formations.*

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur du Lycée disponible sur le site internet [www.ac-toulouse.fr/lp-bonnet-toulouse/](http://www.ac-toulouse.fr/lp-bonnet-toulouse/) ou en consultation au Lycée.

Fait à Toulouse, le

Signature de l'étudiant

**CONSTITUTION DU DOSSIER – BTS CPRP**  
S.T.S CONCEPTION DES PROCESSUS DE REALISATION DE PRODUITS  
**FICHE D'URGENCE À L'INTENTION DES PARENTS**

CLASSE :

Année scolaire :

2021-2022

NOM :

Prénom :

Né(e) le

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale:

N° et adresse de l'assurance scolaire

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° du travail du père :

3. N° du travail de la mère :

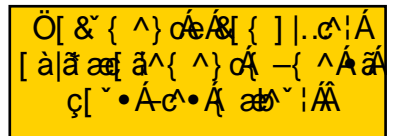
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

5. Nom et n° de téléphone du médecin traitant

6. Date du dernier vaccin antitétanique :

7. Observation particulière (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre):

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.



## Affiliation sécurité sociale

### Note explicative

Lois n° 20186 166 DU 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

**Les nouveaux étudiants** sont rattachés au régime général de la sécurité Sociale. Vous n'avez aucune démarche à effectuer lors de votre inscription dans l'Enseignement supérieur. Vous restez rattaché à la CPAM de vos parents. Vous aurez à réactualiser votre carte vitale.

Il est important :

- De mettre à jour vos informations (adresse postale, RIB, médecin traitant)
- De créer un espace personnel d'assurance maladie en ligne, le compte AMELI.
- Pour les étudiants étrangers : vous devez vous inscrire à la Sécurité Sociale via internet. Vous serez rattaché à la Caisse Primaire de votre résidence.

### Prise en charge de vos frais de santé

- L'assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais si vous consultez votre médecin traitant déclaré. Afin de compléter vos remboursements vous pouvez souscrire une complémentaire santé.

### EXONERATION DE LA COTISATION VIE ETUDIANTE :

La cotisation « vie étudiante » n'est pas due par les étudiants en lycée.

\* Attention si paiement auprès du Crous, cette cotisation ne sera pas remboursée.

## A l'attention des étudiants boursiers

Lors de votre inscription la « Notification des bourses » que vous recevrez du CROUS devra être jointe au dossier d'inscription avec un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant

- Si au moment de l'inscription, vous ne disposez pas de ce document, apportez-la notification provisoire.
- Si vous avez des frères ou sœur dans l'enseignement supérieur joindre un certificat de scolarité.

LA BOURSE DONNE DROIT AUSSI A :

- ✓ L'exonération des droits d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur publics.
- ✓ L'exonération de la CVEC.

### LE PAIEMENT

La bourse est versée en 10 mensualités (septembre à juin) le 5 de chaque mois.

En cas de modification de la situation familiale (maladie, chômage, décès, retraite, divorce ....). Vous pouvez demander par courrier en joignant les pièces justificatives un nouvel examen de votre dossier.

### IMPORTANT:

La bourse est attribuée pour un an. Il faut s'inscrire chaque année par internet en se connectant sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>  
(Demande de dossier social étudiant **DSE**)

***Les absences non justifiées sont sanctionnées par la suspension des bourses pour défaut d'assiduité.***

### **ADRESSER AU CROUS A L'ADRESSE CI-DESSOUS**

- La notification d'attribution de bourse définitive
  - Un RIB
  - Le certificat de scolarité
- 
- CENTRE DE NUMERISATION du CROUS de Toulouse
  - TSA 54013
  - 59 901 LILLE CEDEX

## **ADHESIONS**

### Maison des Lycéens et /ou Association Sportive du Lycée Renée Bonnet

#### Qu'est ce que la MDL et l'AS ?

**La Maison Des Lycéens et l'Association Sportive** sont des associations d'élèves et de personnels, de type loi 1901, à but non lucratif visant l'animation éducative de l'établissement. Elles sont un lieu de vie, d'échanges et de convivialité. On en devient membres en s'acquittant d'une cotisation de 15 € pour l'année scolaire

#### A quoi servent la MDL et l'AS ?

**La Maison Des Lycéens** propose à ses adhérents de fonder et de participer à des clubs, activités ou manifestations encadrés pour la plupart par des adultes bénévoles ; elle finance du matériel pour ses différentes activités ; elle participe au financement de projets pédagogiques, sportifs, artistiques ou culturels organisés par leurs professeurs. **L'Association Sportive** a pour but de favoriser et développer la pratique du sport dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire ( UNSS ). Diverses activités sont proposées en fonction de la demande des élèves ( Musculation, Fitness, Sports collectifs, Raid de pleine nature... ) "

#### Comment adhérer à la MDL et à l'AS ?

- > Renseigner la fiche ci-dessous
- > Fournir le chèque de cotisation selon la formule choisie

Cette cotisation annuelle est volontaire et aide au bon fonctionnement de chaque association (AS et MDL) dans l'achat de matériel, les déplacements... Pour l'AS, elle ne remplace pas l'achat d'une licence qui est obligatoire pour pratiquer ( Le montant de cette licence est fixé par l'assemblée générale en début d'année scolaire, ex :15€ pour 2013/2014)

En espérant vous compter à la rentrée prochaine parmi nos adhérents.

Le Bureau de la MDL

.....

ADHESION MDL et AS du LP R. BONNET année scolaire

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de Naissance :

A Fournir :

**Chèque de 5€** à l'ordre de l'AS du LP R.Bonnet ( déduits du montant de la licence UNSS)

**Chèque de 10€** à l'ordre de la MDL du LP R.Bonnet

**Chèque de 15 €** à l'ordre de la MDL du LP R. Bonnet  
( soit 10€ pour la MDL et 5€ pour l'AS )

*La cotisation à l'association sportive donne accès à la **salle de musculation** aux étudiants.*